

Texte de la plate-forme Haro sur les déchets à Bruxelles

Plan Déchets : Recommandations pour diminuer la MONTAGNE de déchets à Bruxelles

« Nous produisons de plus en plus de déchets : près de trois fois plus aujourd'hui qu'en 1950 ! ». Avec une production annuelle moyenne d'ordures ménagères brutes par habitant de 349 kg, contre 120 kg pour la Région flamande¹ et 163 kg pour la Région Wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale est le mauvais élève de la Belgique.

Il existe donc un gigantesque potentiel de prévention, de réduction et d'amélioration des résultats des collectes sélectives, tant au niveau des ménages que des écoles et des entreprises.

Pour y travailler, la Région doit donc viser des objectifs ambitieux pour son 4^e « *Plan de prévention et de gestion des déchets* ». Pour la réduction à la source des déchets ménagers et assimilés le Plan annonce un objectif de réduction de 50 kg/hab/an. Des objectifs clairs donc mais des mesures pour les atteindre pas souvent précisées ni réellement volontaristes...

Un échéancier, un programme d'exécution et un budget à fixer

Ce quatrième Plan Déchets sera le premier à durée indéterminée. Tous les objectifs annoncés dans le Plan, mis à part ceux pour les collectes sélectives en vue du recyclage, ne sont donc pas liés à une échéance précise... La plate-forme signataire demande donc à la Région de fixer un échéancier clair et de l'établir à l'horizon 2014 (fin de la prochaine législature).

A la lecture du Plan, on constate également qu'aucun programme d'exécution n'est prévu et qu'aucune priorité n'est donnée aux mesures annoncées. La Région se doit donc de préciser comment elle compte s'y prendre pour atteindre les objectifs annoncés.

De plus, rien dans le Plan n'est budgétisé. Or, pérenniser les actions signifie disposer d'un budget conséquent ! Pour évaluer la faisabilité des mesures il est également important d'en connaître les coûts.

Le Plan Déchets et le Plan Propreté, aucune intégration prévue

Dans les politiques de la Région on ne retrouve pas de lien entre prévention des déchets et propreté publique. Or, il est difficile de nier le fait que la prévention des déchets et la propreté publique sont intimement liées. La plate-forme estime donc que les résultats seraient plus probants et qu'il y aurait plus de cohérence dans les actions, si la gestion de la propreté et celle des déchets étaient intégrées.

Pourquoi ne pas, dès lors, intégrer le Plan Propreté au Plan Déchets dès à présent ou en 2010 (échéance du Plan Propreté) ? La logique voudrait d'ailleurs que ces deux compétences soient gérées par un seul et même pouvoir.

¹ Données datant de 2005

Campagnes de sensibilisation : à adapter et à coordonner avec les acteurs de terrain

Le Plan l'avoue lui-même, les campagnes de sensibilisation telles qu'elles sont menées actuellement ne trouvent pas écho auprès de toutes les franges de la population et il y a un manque de synergies avec les acteurs locaux. Or, dans les mesures concrètes on retrouve plutôt une approche *top-down* qu'une philosophie de partenariat.

La plate-forme plaide pour que la Région adapte ses formes de communication et privilégie les outils visuels et les contacts de proximité en mettant en place une réelle coordination avec les acteurs de terrain et en leur offrant les outils et le personnel nécessaires à l'encadrement de leurs actions (réseau d'éco-guides ou éco-coordonateurs, d'ambassadeurs de l'environnement, etc.).

Introduction d'un système de taxation différenciée des déchets

Si la Région admet qu'il faut développer complémentaires des instruments réglementaires, économiques ou matériels pour inciter à la prévention et à la réutilisation, elle n'ose, une fois encore, pas appliquer le principe de coût-vérité (fonction de la production réelle de déchets) aux particuliers. Comment, dès lors, arriver aux objectifs prévus dans le Plan ?

La plate-forme demande donc à la Région d'instaurer un système de taxation différenciée des déchets éventuellement en combinaison avec un système de quotas de sacs gratuits qui soit fonction de la composition du ménage (au delà du plafond, l'enlèvement des déchets serait payant). Ce système remplacerait la taxe forfaitaire régionale existante qui n'encourage pas à faire des efforts et permettrait (via un système de quotas de sacs gratuits) de ne pas entraîner plus de dépôts clandestins et d'épargner les habitants aux revenus les plus faibles.

Révision des subsides octroyés à Bruxelles Propreté

Bruxelles Propreté (l'Agence régionale pour la propreté) reçoit actuellement de la part de la Région une subvention annuelle forfaitaire indépendante de ses performances. La plate-forme suggère la mise en place, comme c'est le cas pour les entreprises d'économie sociale, d'un subside régional octroyé à l'ARP qui soit proportionnel aux quantités de déchets réutilisés collectés et de déchets recyclés.

La plate-forme estime que l'ARP devrait également être soumise à la nouvelle taxe sur l'incinération (prévue dans le Plan), comme incitant à la collecte sélective et à la réutilisation.

Le secteur de l'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale sont des acteurs pionniers en matière de collecte sélective et de réutilisation. Malgré cela, ce secteur bénéficie d'une subvention par tonne réutilisée qui est trois fois inférieure à la subvention octroyée à l'ARP par tonne de déchets traités. De plus, les entreprises d'économie sociale se retrouvent souvent avec des quantités importantes de déchets à éliminer et dont les coûts d'élimination sont supérieurs aux subsides obtenus. Il faudrait, dès lors, qu'elles puissent être soutenues comme collecteurs ou du moins qu'elles bénéficient de tarifs réduits au centre d'élimination des déchets.

Plus de parcs à containers

L'objectif annoncé de deux déchetteries régionales supplémentaires ne peut être qu'encouragé. Néanmoins, la plate-forme insiste sur le fait que la Région doit mettre les moyens pour atteindre cet objectif. Ceci afin d'apporter une solution de collecte sélective pour toute une série de déchets. Elle se doit également de veiller à une gestion de ces parcs privilégiant les fractions réutilisables et recyclables ainsi que celles soumises à obligation de reprise.

Consignes

Autre instrument utile, mais que nous ne retrouvons malheureusement nulle part dans le Plan, c'est le système de consigne améliorant le tri et induisant un changement de comportement. Ce système devrait voir le jour au minimum pour les emballages et pour les déchets dangereux.

Normes pour le recyclage dans la construction

La plate-forme attend de la part de la Région qu'elle réalise des études qui analysent les matériaux et les techniques qui compliquent le démontage et la réutilisation/recyclage et qu'elle propose des alternatives. Dans une phase ultérieure nous demandons que la Région interdise ces matériaux et techniques en vue d'encourager la déconstruction sélective et la réutilisation des déchets.

Réduire la production de déchets en Région Bruxelloise : un défi pour tous les Bruxellois !

La Région dispose aujourd'hui de trois fours à incinération ayant une capacité totale de 500.000 tonnes de déchets par an. La plate-forme signataire propose à la Région entière (habitants, entreprises et autorités publiques) de se réunir autour **d'un objectif ambitieux et d'une grande valeur symbolique : celui de réduire la capacité de l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek d'un four, soit de 33%.**